

## EMPLOI, FORMATION ET RELATIONS INDUSTRIELLES

*Le plan industriel d'Alstom, partenaire du maître d'ouvrage du parc éolien en mer du Calvados, va permettre la création de **5 000 emplois dont 1 000 emplois directs** avec l'installation de quatre usines de fabrication des éoliennes et la création d'un centre d'ingénierie. Par ailleurs, le maître d'ouvrage estime que près de **400 emplois seront mobilisés pendant la période de chantier**, dont 200 pour la fabrication des fondations et 200 pour l'assemblage et l'installation des éoliennes en mer. Les activités d'exploitation et de maintenance sur l'avant-port de Caen-Ouistreham nécessiteront la création d'une centaine d'emplois.*

### 1. UNE FORTE COOPERATION AVEC LES ACTEURS DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION ET DE L'INSERTION

*Une équipe dédiée du maître d'ouvrage, chargée de l'emploi, de la formation et de l'insertion et des relations industrielles a été mise en place.*

Un **chargé de mission ressources humaines** a été nommé en 2013 pour représenter le maître d'ouvrage auprès des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Il réalise les actions nécessaires à la mise en place d'un plan de recrutement pour la réalisation du projet.

Une **équipe spécifique chargée de l'industrie locale** travaille en lien étroit avec les entreprises pour leur favoriser l'accès au marché de l'éolien en mer. Cette équipe mène depuis 2012 des actions d'information des entreprises et des acteurs socio-économiques sur les besoins industriels du projet et les opportunités de création d'activités associées.

### 2. LES ACTIONS MISES EN PLACE DEPUIS 2011

*Le dispositif DEFI (dispositif emploi, formation et insertion) créé à l'initiative du maître d'ouvrage, a été formalisé dès 2011 par la signature d'une convention de partenariat.*

Cette convention a été signée par le maître d'ouvrage, la Maison de l'emploi et de la formation (MEF) du Cotentin et la Maison de l'emploi et de la formation de l'agglomération caennaise (MEFAC). Cette convention fera l'objet d'un renouvellement en 2015 avec la Région Basse-Normandie, l'Etat, et Pôle Emploi.

Elle définit les modalités du partenariat entre le maître d'ouvrage et les acteurs territoriaux dans le cadre de l'appui et l'animation apportés par la MEF du Cotentin, la MEFAC, Pôle Emploi, les Branches professionnelles, les prescripteurs de l'insertion, et définit les critères de mise en place d'un pôle « Emploi-Formation-Insertion » pour accompagner le volet Ressources Humaines du chantier du parc éolien en mer de Courseulles-sur-Mer.

### 3. LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION

*Pour anticiper les besoins de recrutement liés à la réalisation du projet, le maître d'ouvrage travaille en lien étroit avec les acteurs nationaux et locaux de la formation initiale et continue.*

Des conférences sont ainsi proposées dans les collèges, lycées ou dans les établissements de formation supérieure : IUT, écoles d'ingénieurs... Le maître d'ouvrage a notamment travaillé avec des groupes d'étudiants des trois écoles d'ingénieurs du territoire (ESIX, ENSICAEN, ESITC) sur des projets relatifs à l'éolien en mer.

Le maître d'ouvrage participe également à un groupe de travail de l'Education Nationale qui permet d'adapter les formations existantes aux besoins du projet, ainsi que d'en créer de nouvelles. L'option « Systèmes éoliens » mise en place au sein des BTS maintenance des systèmes est le premier résultat concret de ces échanges.

### 4. LA DEMARCHE DE SENSIBILISATION

*Le maître d'ouvrage mène plusieurs actions de sensibilisation des jeunes et des personnes en recherche d'emploi afin de faire connaître son projet et les besoins liés à l'emploi et la formation.*

Le maître d'ouvrage participe depuis plus de deux ans aux forums organisés en Basse-Normandie. Peuvent notamment être mentionnés **le forum des métiers et des formations du Cotentin, le forum Explorer'emploi à Caen ou encore le forum de l'emploi et des métiers du Bessin**, lieux d'échanges privilégiés avec le public, jeunes en formation ou demandeurs d'emploi.

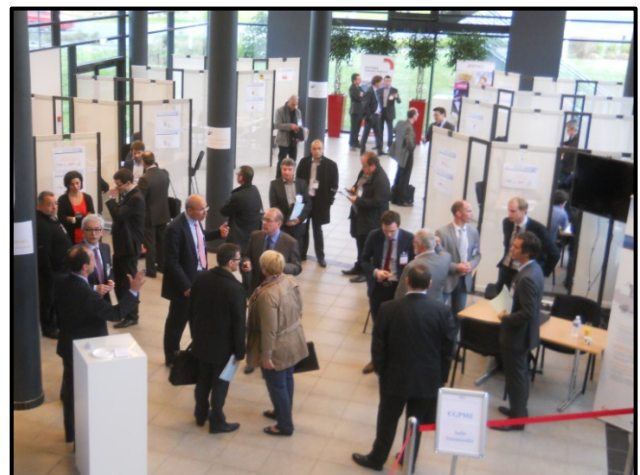
Des sessions d'information spécifiques ont également été mises en place à Caen et à Cherbourg pour les prescripteurs de l'emploi. Ceci doit notamment permettre aux conseillers des CIO, de Pôle Emploi ou des MEF d'informer au mieux « leurs » publics sur les perspectives du chantier du parc éolien en mer.



## EMPLOI, FORMATION ET RELATIONS INDUSTRIELLES

Des présentations sont également proposées tous les deux mois à Cherbourg aux personnes les plus éloignées de l'emploi, à la recherche d'un projet professionnel. L'ensemble des métiers et des formations liés au projet sont ainsi détaillés par le maître d'ouvrage pour aider les personnes concernées à la construction d'un parcours professionnel dans l'éolien en mer ou plus généralement dans l'industrie.

Le maître d'ouvrage organise régulièrement des rencontres avec les entreprises du territoire, en format collectif (Cherbourg en 2012, Bayeux en septembre 2013, Caen en mars 2014, Port-en-Bessin en février 2015, Cherbourg en février 2015, ...) et bilatéral (permanences à Cherbourg et Caen pour des RDV individuels avec les entreprises (7-8 janvier, 4-5 février, 8-9 avril, 27-28 mai 2015)).



### 5. LA MISE EN PLACE DE LA CLAUSE D'INSERTION

*Le maître d'ouvrage a déjà constitué un groupe de travail dédié à la mise en œuvre de la clause d'insertion (5 % du volume total des heures travaillées).*

Ce groupe de travail associe la MEF du Cotentin, la MEFAC, la DIRECCTE Basse-Normandie, le Conseil régional, les Conseils généraux, les Missions locales, PLIE, Pôle emploi et Cap Emploi. L'objectif de ce groupe de travail est de construire le parcours des personnes les plus éloignées de l'emploi avec des actions spécifiques d'information, d'accompagnement et de formation pour lever certains freins à l'emploi et permettre aux publics concernés d'accéder à un emploi durable. Pour répondre à ces exigences, ce groupe travaille en lien étroit avec les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) locales, des structures que le maître d'ouvrage a rencontrées individuellement.

### 6. ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE VERS LES MARCHÉS DE L'ÉOLIEN EN MER

*Le maître d'ouvrage met en œuvre les moyens pour aider les PME-PMI locales à se positionner sur le marché de l'éolien en mer. Il a développé depuis 2012 des relations continues avec l'association des sous-traitants de Basse-Normandie (SOTRABAN) et la société publique locale Ouest Normandie Energies Marines (SPL ONEM).*

Le maître d'ouvrage et son partenaire Alstom fournissent aux PME-PMI locales une information régulière sur l'avancement du projet et les besoins du plan industriel par le biais de l'outil de veille CCI Business EMR utilisé par les CCI du Grand Ouest de la France. Le maître d'ouvrage participe également à des rencontres entre entreprises, laboratoires et universités, organisées par la MIRIADÉ (Agence pour le développement et l'innovation de la Région Basse-Normandie).

En janvier 2015, un groupe de travail a été créé à Cherbourg sur les aciers secondaires avec l'appui de l'ONEM et de la CCI de Cherbourg. Ce groupe de travail dispose d'éléments techniques, relatifs notamment aux volumes et cadencements, pour élaborer une offre de territoire compétitive et se positionner sur les appels d'offres du maître d'ouvrage.

### L'arbre des industries et des services

*Depuis 2015, le maître d'ouvrage a amorcé un travail sur le positionnement des entreprises locales sur la chaîne de valeur de l'éolien en mer au travers de l'arbre des industries et des services (AIS). Cet outil a été présenté le 12 février 2015 à Cherbourg devant plus de soixante entreprises avec l'appui de la CCI de Cherbourg Cotentin et de la société publique locale Ouest Normandie Energies Marines (SPL ONEM).*